Image not found or type unknown

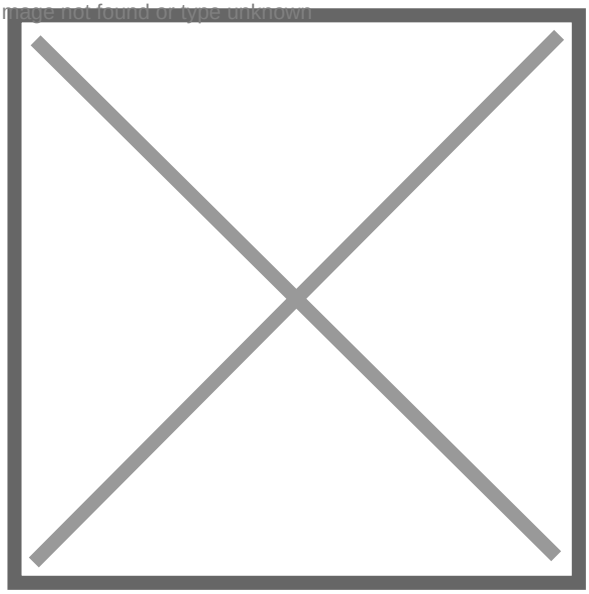

Succession lors d'un décès

Par **zouzou67**, le **25/05/2013** à **11:10**

Bonjour à tous,

je désire avoir un renseignement sur le décès de mon père.
Mon père a fait un testament en me donnant la quotité minimale et en faisant bénéficié 4 autres personnes dont ses 2 soeurs la fille de celle ci et la petite fille. Je suis fille unique. Sur le testament mon pére a indiqué comme héritier ses soeurs et sa niéce et un petit neveau. Sur la répartition de la succession je doit payer seul les frais d'obséque et une somme payé aux impôt. Est-ce normal que je doit tout payer seul? Mes tantes et cousines sont elles aussi héritière ou légataire
D'avance merci pour votre réponse.

Par **chouchou59**, le **28/05/2013** à **19:06**

Bonjour,

Vous êtes seule a devoir payer car vous êtes le seul enfant de cette personne. Vous pouvez toutefois, vous mettre d'accord avec vos tantes, votre cousine et son fils pour qu'ils donnent une participation.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés